



La certification par unités
Comment soutenir la revalorisation de l'enseignement qualifiant au
3^{ème} degré du secondaire.

Les analyses de la FAPEO 2011

Rédaction :

Joëlle Lacroix

Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel

Avenue du Onze Novembre, 57 - 1040 Bruxelles

02/527.25.75 – 02/525.25.70

www.fapeo.be – secretariat@fapeo.be

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Table des matières

Résumé	2
Mots clés	2
1. Introduction.....	3
2. Les contours actuels de l'enseignement qualifiant	3
• La population scolaire en 2010	3
• Des formations pour quels métiers ?	3
• Taux de certification, retards, abandons	4
• Retards et échecs scolaires.....	5
• Sortie sans diplôme de l'enseignement secondaire	5
3. La nécessité de revaloriser l'enseignement qualifiant	6
• Une image dévalorisante liée à l'échec et à la relégation	6
• Une image dévalorisante liée aux caractéristiques socio-économiques des élèves	6
• Des équipements dépassés	6
4. La CPU : de quoi s'agit-il ?.....	7
• Un cadre européen.....	7
• La CPU en Communauté française à titre expérimental	7
• Les objectifs de la réforme	8
• Les fondamentaux de la réforme	8
5. Le point sur les débats.....	10
• Vers une généralisation de l'expérimentation?	10
• Acquis modulés ou morcelés en lieux et place d'un métier achevé	10
• Organisation pratique et moyens dégagés pour la remédiation.....	11
• La place accordée aux cours généraux dans une formation centrée « métier »	11
• Le jeune individualisé est-il vraiment maître de son cahier de compétences ?.....	11
6. La CPU : rendez-vous en fin d'expérimentation	12

Résumé

Depuis la rentrée scolaire 2011, le paysage de l'enseignement qualifiant est, partiellement, en cours de réaménagement.

Face à un enseignement technique et professionnel jugé peu efficace (qui prépare mal au monde de l'entreprise) et qui est insatisfaisant pour le public scolaire (qui le fréquente souvent par défaut ou par relégation), la ministre en charge de l'Enseignement, poussée aussi par un vent européen, a décidé de prendre des mesures en vue de réformer le 3^{ème} degré de notre système d'enseignement technique et professionnel.

Le dispositif élaboré s'appelle la certification par unités (CPU) et est présenté comme un véritable outil de lutte contre l'échec et l'abandon scolaires.

Mis en place au niveau de l'enseignement secondaire supérieur, ce dispositif sera étendu au domaine de l'insertion socio-professionnelle.

Mots clés

Enseignement technique, enseignement professionnel, refonte du qualifiant, échec scolaire, abandon scolaire, lutte contre l'échec scolaire, Europe, transfert des acquis d'apprentissage, insertion socio-professionnelle, rythme, apprentissage tout au long de la vie.

1. Introduction

L'enseignement qualifiant, technique et professionnel, n'a pas la cote auprès des parents et des jeunes. Pourtant, près de la moitié des élèves le fréquente. Si certains s'y trouvent de leur plein gré, d'autres y y sont contraints.

Cet enseignement souffre d'une image négative : filière de relégation (parcours d'échec), filière des élèves issus de milieux populaires (reproduction sociale par l'école), filière gestionnaire du mal-être social, filière à valeur ajoutée amoindrie par la hausse du niveau des diplômés, filière disqualifiée par la professionnalisation des enseignements supérieurs de type court, filière affaiblie par l'idée de la moindre valeur des métiers manuels, etc...

Face à ces constatations, le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a approuvé, en juillet 2010, un avant-projet de décret organisant une expérience pilote de certification par unités (CPU) dans l'enseignement secondaire qualifiant.

Celle-ci a démarré en septembre 2011 à titre expérimental. Ce projet est destiné à lutter contre l'abandon scolaire prématuré en supprimant le recours au redoublement par un système modulaire qui correspond mieux à la culture du secteur professionnel¹. Le gouvernement prévoit une application généralisée de la CPU à partir du 1^{er} septembre 2013, après le vote du décret relatif au Parlement.

2. Les contours actuels de l'enseignement qualifiant

• La population scolaire en 2010

- Dans l'enseignement secondaire ordinaire :
 - ✓ dans le 1^{er} degré: 111.160 élèves
 - ✓ en section de transition (forme générale et technique de transition): 111.427 élèves
- En section de qualification (de la 3^{ème} à 6^{ème}): 102.075 élèves
 - ✓ 52,1% en orientation technique
 - ✓ 47,9% en orientation professionnelle
- En 7^{ème} année (générale, technique, professionnelle): 6.964 élèves (51,6% sont des filles et 30,9% des élèves ont plus de 19 ans).
- En alternance (CEFA) : 8.909 élèves (66,8% sont des garçons et 32,2% des élèves ont plus de 17 ans).
- En 4^{ème} degré complémentaire : 5.047 d'élèves en soins infirmiers (83,5% sont des filles et 30% des élèves ont plus de 25 ans).

¹ WINKEL Julien, *Secondaire qualifiant : la certification par unité s'approche*, Alter Echos n° 300, 3 septembre 2010, p. 19.

• Des formations pour quels métiers ?

Les cours organisés dans l'enseignement qualifiant conduisent vers des diplômes certificatifs dans les 9 secteurs suivants:

- En technique de transition (12.286 élèves): agronomie, industrie, construction, arts appliqués, économie, service aux personnes, sciences appliquées, beaux-arts, humanités artistiques.
- En technique de qualification (51.421 élèves): agronomie, industrie, construction, hôtellerie-alimentation, habillement, arts appliqués, économie, service aux personnes, sciences appliquées, beaux-arts.
- En professionnel (48.886 élèves): agronomie, industrie, construction, hôtellerie-alimentation, habillement, arts appliqués, économie, service aux personnes.
- En alternance (8.164 élèves): agronomie, industrie, construction, hôtellerie-alimentation, habillement, économie, service aux personnes, sciences appliquées.

De l'enseignement technique de transition en passant par le professionnel, on note toujours les mêmes intitulés de domaines de compétences. Quelles sont, dès lors, les différences entre les acquis: du plus théorique au plus pratique, du plus abstrait au plus concret, du plus général au plus spécifique?

La différence majeure entre ces filières, c'est la part des cours consacrée à l'enseignement de spécialisation: «En technique de transition, seules quelques heures par semaine sont consacrées à l'apprentissage du métier; en technique de qualification, près de la moitié; et en professionnel 2/3 du temps»². Les jeunes diplômés de ces 9 secteurs professionnels sont, malgré leur diplôme, concernés par le chômage³.

• Taux de certification, retards, abandons

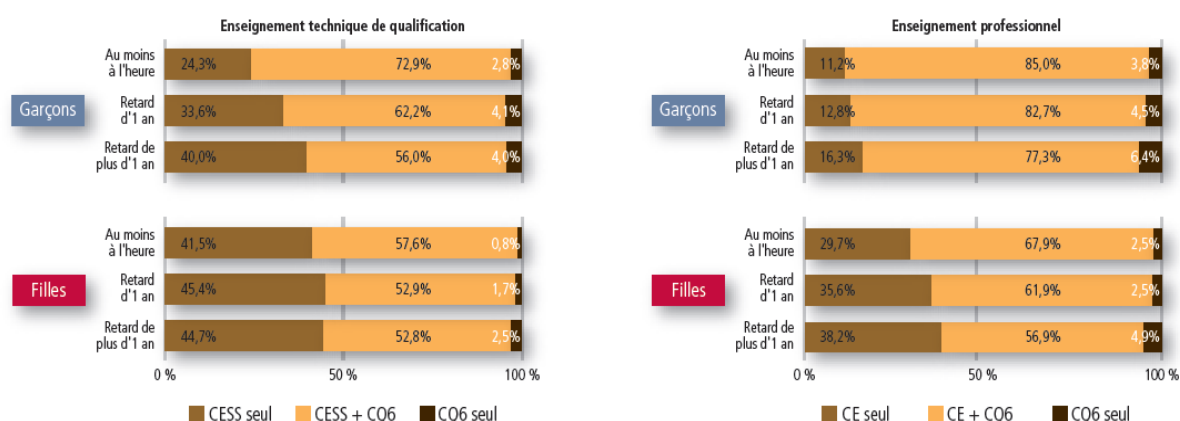
Lexique des certifications

1. Dans l'enseignement général et technique de transition, il s'agit du **CESS**, Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur. Le CESS donne accès à l'enseignement supérieur de type court et de type long ;
2. En technique de qualification, il s'agit du **CESS et/ou d'un CQ6**, Certificat de Qualification obtenu au terme d'une 6^{ème} année de l'enseignement professionnel ou de l'enseignement artistique et technique de qualification, spécifique à l'option choisie et valorisable sur le marché de l'emploi. La présentation de l'examen qui le délivre est optionnelle ;
3. En professionnel (de plein exercice ou en alternance), l'élève reçoit le **CQ6**, ou le **CE**, Certificat d'Études de 6^{ème} professionnelle, obtenu au terme d'une année d'études réussie sans obtention du CQ6. Le CE donne accès à la 7^{ème} professionnelle qui ouvre la voie à l'obtention du CESS.

² BAZANTAY Antoine, *le qualifiant, un enseignement dévalorisé*, la Ligue de l'enseignement, dossier de presse, septembre 2011.

³ SPF Economie, PME, classes moyennes et énergie, « Accès des jeunes (15-34 ans) au marché du travail (2^{ème} trimestre de 2009) », <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/>

Les rythmes des parcours scolaires dans le qualifiant



Source : ETNIC, *Les Indicateurs de l'Enseignement*, p.68.

• Retards et échecs scolaires⁴

- Le taux de redoublants est de 10% au 1^{er} degré, 19% au 2^{ème} degré et 12% au 3^{ème} degré : des écarts importants existent en fonction des filières suivies.
- En 3^{ème} année, le taux de redoublants est de :
 - 34% en technique de qualification,
 - 29% en professionnel,
 - 12% dans le général ;
- 55% des élèves accusent en 4^{ème} secondaire un retard scolaire d'un an ou plus, soit **plus d'1 élève sur 2**. Ces retards risquent, bien entendu, d'avoir des effets sur le parcours scolaire: obligation de changer de section ou de filière pour éviter un redoublement, sortie prématurée du secondaire sans le CESS.

• Sorties sans diplômes en fin d'enseignement secondaire⁵

En 2008-2009, environ 4% (14.000 élèves) de la population scolaire a quitté avant terme l'enseignement secondaire :

- les sorties sont plus nombreuses dans l'enseignement professionnel, à partir du 2^{ème} degré, et en technique de qualification, à partir du 3^{ème} degré ;
- dans l'enseignement en alternance (CEFA), le risque est 13 fois plus élevé que dans l'enseignement de plein exercice.

Plus le retard s'accumule, plus le risque de quitter le cursus avant terme est important: «*Le retard scolaire se cumule à la filière puisque près d'1/3 des élèves de professionnel qui ont deux ans de retard quittent l'école prématurément*».

Enfin, un élève d'origine étrangère présente un risque 2 fois plus élevé qu'un élève belge de quitter l'école avant le terme de son cursus.

⁴ Ministère de la Communauté française, Direction de la recherche, Secrétariat général, *Faits et gestes*, n° 37, été 2011.

⁵ *Idem*.

3. La nécessité de revaloriser l'enseignement qualifiant

- **Une image dévalorisante liée à l'échec et à la relégation**

L'enseignement qualifiant souffre principalement de la hiérarchisation des filières qui commence dès lors qu'un élève de l'enseignement secondaire général se voit attribuer par le conseil de classe une attestation d'orientation B (AOB), c'est-à-dire une attestation de réussite avec restriction.

Concrètement, cela signifie qu'un élève peut passer dans l'année supérieure mais uniquement dans l'enseignement technique de qualification ou professionnel. Il s'agit d'une formule qui peut sembler pratique puisque, sans même avoir acquis les compétences «générales», l'élève peut y accéder et monter de classe.

Cela dit, pour une partie des jeunes élèves, c'est suite à un échec qu'ils sont « orientés » vers ce type d'enseignement, et non pas à la suite d'une orientation positive, choisie et assumée vers un projet d'investissement dans un métier technique. La composition des classes de ce type d'enseignement est donc très hétérogène. Cela crée un sentiment d'insécurité chez les parents, et sans doute chez les jeunes eux-mêmes: se côtoient des élèves pour lesquels l'orientation vers l'apprentissage d'un métier est assumée, choisie, et des élèves dont l'orientation a été subie et/ou qui sont en retard scolaire important.

Cette situation fait également peur aux parents quant à la transmission réelle des savoirs: la fonction qualifiante de cet enseignement est-elle réellement efficiente et ne va-t-elle pas céder le pas à la gestion de la discipline, des problèmes sociaux et/ou de la violence⁶?

- **Une image dévalorisante liée aux caractéristiques socio-économiques des élèves**

Les filières techniques et professionnelles regroupent un grand nombre d'élèves issus des milieux populaires. Les études en sociologie de l'éducation le démontrent: les enfants de milieux populaires visent naturellement moins haut en termes d'études, suivent souvent l'orientation proposée par les conseils de classe (auto-sélection, auto-orientation), abordent la compétition scolaire avec moins de vigueur et de confiance.

- **Des équipements dépassés**

La qualité des enseignements, des équipements ainsi que les conditions de fonctionnement de l'enseignement qualifiant doivent, et peuvent, être améliorées.

Le monde de l'entreprise se plaint, par ailleurs, du manque de main d'œuvre qualifiée. C'est pour cette raison que la Fédération Wallonie-Bruxelles finance depuis 2009 des centres de technologies avancées⁷ (CTA).

Il s'agit d'infrastructures qui mettent des équipements de pointe à disposition des élèves et des enseignants, quel que soit le réseau et le type d'enseignement. Ces CTA sont sélectionnés et labellisés à partir d'établissements scolaires très spécialisés, en priorité dans les domaines souffrant de pénurie d'emploi. D'ici 2014, l'objectif est de créer 31 CTA pour toute la Fédération Wallonie-Bruxelles.

⁶ VANDENBERGHE Vincent, « Un enseignement secondaire technique et professionnel », *Cahiers de recherche du GIRSEF*, n° 22, mars 2003.

⁷ Ministère de la Communauté française, « Circulaire n° 3492 relative aux centres de technologies avancées », 03/03/2011, www.adm.cfwb.be/index.php?m=doc_view&di_id=3740

4. La certification par unités (CPU) : de quoi s'agit-il ?

• Un cadre européen

Le dispositif de la CPU prend place dans le cadre global du système européen de transferts de crédits d'apprentissage(ECVT⁸) pour l'enseignement et la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ce système vise une meilleure compatibilité entre les différents systèmes d'enseignement et de formation professionnels dans toute l'Europe.

Les États membres se sont engagés, pour 2012, à revoir les structures de leur enseignement et de leurs organismes d'insertion socio-professionnelle afin que les citoyens puissent transférer et faire valoir leurs certifications professionnelles d'un pays à l'autre.

Ce travail d'uniformisation des certifications a nécessité, pour chaque État membre, de délimiter les compétences liées à chaque métier et chaque profession ; de concevoir un système d'équivalence entre États membres afin d'obtenir, à terme, des référentiels communs à l'ensemble des opérateurs de l'enseignement qualifiant et de la formation professionnelle.

• La CPU en Fédération Wallonie-Bruxelles à titre expérimental

Face au constat d'un enseignement qualifiant vécu comme un enseignement de relégation, le gouvernement de la Communauté française a décidé de mettre en place une politique de « refondation » qui consiste à :

- Avoir une approche systémique
- S'inscrire dans le cadre des politiques européennes d'apprentissage tout au long de la vie
- Utiliser les outils existants
- Créer des passerelles et des parcours de formation
- Développer l'approche « métier »
- Renforcer l'attractivité et la qualité de l'enseignement qualifiant
- Travailler l'identité du qualifiant et développer sa culture⁹

Depuis septembre 2011, la CPU est appliquée, à titre expérimental, dans les secteurs de l'automobile et de l'esthétique.

En 2012, la CPU sera étendue au secteur Horeca, avant d'être, peut-être, élargie à l'ensemble des secteurs à partir du 1^{er} septembre 2013. C'est, en tous cas, la volonté de la ministre en charge de l'Enseignement obligatoire, Marie-Dominique Simonet.

⁸ *European Credit system for Vocational Education and Training*

⁹ Fédération Wallonie-Bruxelles, Enseignement et Recherche Scientifique, Cellule Certification Par Unités, « Mise en œuvre du projet de la Certification Par Unités en Communauté française de Belgique. Première rencontre des partenaires européens du projet CPU-Europe, juillet 2011. Présentation des outils mis à disposition des établissements. Réflexions en cours »,

http://www.cpu.cfwb.be/fileadmin/sites/cpu/upload/cpu_super_editor/cpu_editor/documents/Outils/Presentation_de_la_CPU_aux_partenaires_europeens_en_juillet_2011.pdf

A l'heure actuelle, le cadre légal¹⁰ de cette initiative est repris dans un avant-projet de décret et une circulaire. Le dispositif est soumis à une évaluation processuelle continue et un regard particulier sur la pertinence et la faisabilité de l'utilisation des référentiels expérimentaux.

• Les objectifs de la réforme

Dans sa note de présentation du 26 avril 2011, la ministre Marie-Dominique Simonet expliquait que la CPU est une nouvelle manière d'accéder à la certification, étape par étape, et que celle-ci repose sur des profils de formation structurés en unités¹¹. Il s'agit de modifier l'organisation du système d'enseignement du 3^{ème} degré du secondaire pour augmenter les passerelles entre les types et les niveaux d'enseignement et de formation professionnels. La finalité de ce système est de proposer de nouvelles « *opportunités de promotion socio-professionnelle à nos citoyens* ».

Les objectifs de cette réforme:

- Repenser notre système pour l'orienter vers la valorisation des acquis des élèves et rendre ainsi le redoublement inutile
- Maintenir les exigences de qualité en lien avec les métiers
- Organiser notre enseignement secondaire qualifiant en articulation avec les autres opérateurs (mobilité des apprenants tant en Belgique francophone qu'à l'étranger)
- Rendre opérationnel l'apprentissage tout au long de la vie

• Les fondamentaux de la réforme

Les métiers (profils de formation) sont scindés en activités clés, elles-mêmes articulées en unités d'acquis d'apprentissage. La réforme propose une organisation de la formation qui valorise les acquis étape par étape au lieu de sanctionner les acquis par un échec global en fin d'année ou en fin de formation.

Le jeune en formation accède à la certification étape par étape au 3^{ème} degré. Celui-ci est organisé comme un continuum. Les unités acquises le sont une fois pour toutes. Si l'ensemble des unités ne sont pas acquises au terme du 3^{ème} degré, l'élève pourra toujours poursuivre l'acquisition des unités d'apprentissage non effectuées plus tard et/ou ailleurs en Europe.

Les activités clés : il s'agit d'une ou de plusieurs activités professionnelles intégrées et indispensables pour remplir les missions qui sont confiées au travailleur dans le cadre de sa fonction.

L'unité : désigne un ensemble cohérent d'acquis d'apprentissage susceptible d'être évalué et validé.

Les acquis d'apprentissage : désignent ce qu'un élève sait, comprend, est capable de réaliser au terme d'un processus d'apprentissage. Les acquis d'apprentissage sont définis sous forme de savoirs, d'aptitudes et de compétences.

¹⁰La base légale de cette expérimentation est l'article 4sexies inséré dans la loi du 19 juillet 1971 relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire par le décret du 19 juillet 2011 modifiant diverses dispositions relatives à l'enseignement secondaire :

http://gallilex.cfwb.be/fr/leg_res_01.php?ncda=2252&referant:|01

¹¹ SIMONET Marie-Dominique, « Valoriser les acquis plutôt que sanctionner les échecs. Mettre en œuvre l'apprentissage tout au long de la vie. L'expérimentation de certification par unités », juillet 2011, <http://www.bruxelles2.org/Qualification/C.P.U/Pr%C3%A9sentation%20CPU.pdf>

Le projet de la CPU¹²

L'élève sera invité à parcourir 5 ou 6 unités en deux ans. Chaque unité sera composée de prérequis, d'acquis d'apprentissage qui correspondent aux savoirs, aptitudes et compétences à maîtriser, d'une indication de durée et de critères et indicateurs pour l'évaluation. Grosso modo, on retrouve dans ces unités les contenus auxquels les enseignants sont habitués, mais mis à jour par les contacts avec les milieux professionnels. Les unités sont appelées « Unités d'acquis d'apprentissage » (UAA). Chaque UAA est validée et la certification finale sera acquise lorsque l'ensemble des UAA auront été validées. Le redoublement est interdit (sauf très rares cas exceptionnels) et remplacé par une remédiation permanente qui sera financée par l'économie réalisée sur le redoublement. La remédiation est donc bien au cœur du dispositif. En fin de 6ème année, les élèves qui auront encore des lacunes pourront poursuivre dans une année complémentaire (C3D) au cours de laquelle ils suivront un programme individualisé de remédiation. Ce programme pourra être d'une durée également personnalisée et l'élève sera certifié dès qu'il aura récupéré les lacunes.

La volonté est que ces élèves bénéficient d'un suivi individualisé autant que possible. C'est pourquoi :

- *Ils se verront remettre un dossier individuel d'apprentissage, qui sera régulièrement complété. Dans ce dossier, l'élève trouvera une première partie « fixe » où seront détaillés les objectifs de formation, les UAA à valider, les modalités de validation. En quelque sorte, ces éléments font partie du contrat éducatif entre le jeune et l'école. La seconde partie du dossier est évolutive et rendra compte, au fil des mois, des acquis et de ce qui reste à acquérir ; elle indiquera les remédiations proposées : le pari est, en effet, d'inscrire, au cœur de l'apprentissage, des « boucles » de remédiation pour permettre au maximum d'élèves d'arriver en temps voulu à la maîtrise des acquis d'apprentissage visés par telle ou telle unité.*
- *À certains moments-clés de la scolarité et dans certaines circonstances, le Conseil de Classe délivrera un « rapport de compétences » destiné à éclairer le jeune sur ce qu'il a acquis et n'a pas acquis à ce stade et faisant des suggestions utiles pour la poursuite de la scolarité. L'intention est de responsabiliser le jeune, d'améliorer la connaissance qu'il a de ses forces et de ses faiblesses pour qu'il puisse orienter ses efforts et ses études de la façon la plus efficace par rapport aux objectifs de formation et générale et qualifiante.*
- *À la fin de sa scolarité dans l'établissement, l'élève emportera un « passeport CPU », où seront consignés, comme dans un Europass, les validations d'UAA, les certifications, les stages qu'il a accomplis, les attestations de son niveau de connaissance d'une ou plusieurs langues autres que le français, ... bref tout ce qui peut éclairer un établissement de promotion sociale, un organisme de formation, un employeur, ... au moment où le jeune, devenu adulte, veut poursuivre sa formation dans l'esprit du life long learning, brigue un emploi ou veut exercer une mobilité dans l'Union européenne.*
- *Enfin pour les élèves appelés à être pris en charge dans l'année complémentaire au 3e degré (C3D) sera établi un « programme d'apprentissages complémentaires CPU » individuel qui fixe à la fois les objectifs précis à atteindre par l'élève en fonction de ce qui lui reste à acquérir et les cours et activités qu'il aura à suivre.*

Les UAA seront, dans un avenir plus ou moins proche, partagées avec l'enseignement de promotion sociale notamment. Cela veut dire qu'un jeune qui abandonnerait malgré tout l'enseignement secondaire avant le terme pourrait poursuivre ou reprendre son parcours dans l'enseignement de promotion sociale sans devoir tout reprendre à zéro. L'utilisation des mêmes unités dans les CEFA et dans la formation en alternance (IFAPME, SFPME) devra également permettre aux jeunes de combiner des parcours aujourd'hui trop souvent cloisonnés

En même temps que le découpage des profils de formation en unités d'acquis d'apprentissage, les unités seront créditées de points ECVET (European credit system for vocational education and training – système de crédit d'apprentissage européen pour l'enseignement et la formation professionnels) afin de favoriser la valorisation des acquis de nos jeunes en dehors de nos frontières.

L'enseignement qualifiant veut ainsi se moderniser et répondre aux défis nouveaux : mobilité, dynamisme, éducation et formation tout au long de la vie, exigence, émancipation.

¹² <http://www.cpu.cfwb.be/index.php?id=1333>

5. Le point sur les débats

Ce dispositif a fait l'objet de nombreuses critiques durant toute sa phase d'élaboration, notamment au cours de la conférence de presse de la Ligue de l'Enseignement du 4 septembre 2011¹³, à laquelle nous avons assisté. Ces critiques ont notamment été débattues avec une responsable de la cellule CPU au cabinet de la ministre en charge de l'Enseignement.

Nous abordons ici quelques réflexions :

- **Vers une généralisation de l'expérimentation ?**

Certains observateurs du monde de l'enseignement et des professionnels ont soulevé la question du risque du double statut de la CPU si le projet n'était pas élargi en 2013 à tous les établissements. Ils anticipent le risque de voir des écoles s'engager dans la CPU et d'autres pas : l'avant-projet de décret et la circulaire actuels doivent être adoptés en tant que décret et les référentiels de formations doivent être adoptés par le service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ) et avalisés par décret.

- **Acquis modulés ou morcelés en lieu et place d'un métier achevé**

Pour certains, la modularisation des acquis signifierait le morcellement des acquis et un sous-statut professionnel et non pas l'acquisition d'un métier absolu et stable. Le risque évoqué est celui de la création d'emplois précaires par nature. Une autre question qui se pose est celle du statut des élèves qui échouent, malgré tout, au sein de ce système de certification par modules.

Pour les promoteurs du projet de la CPU, l'avantage de la modularisation réside dans le fait que la réussite, même partielle, est valorisée. L'élève progresse à son rythme et « ce qui est acquis est acquis », ce qui constitue déjà une certaine valeur sur le marché de l'emploi.

La certification globale comprend bien l'acquisition de l'ensemble des modules, idéalement en fin de 6^{ème} ou, le cas échéant, au cours d'une année complémentaire, mais la formation peut éventuellement être finalisée plus tard et/ou ailleurs.

Le Gouvernement fait le pari que l'élève sera motivé, en validant ses premiers modules, par l'acquisition de l'ensemble de la formation. D'autres acteurs sont plus sceptiques : l'élève peut également acquérir le minimum de modules en espérant qu'un employeur n'aura besoin que d'une seule partie de la formation.

- **Organisation pratique et moyens dégagés pour la remédiation**

D'autres s'interrogent sur l'organisation scolaire classique qui est peu compatible avec la mise en place de modules. Le rythme de l'apprentissage sous-jacent au modèle proposé ne correspond pas au découpage classique du calendrier scolaire. Ce n'est pas un problème en soi, explique une des responsables de la cellule CPU : les établissements ont l'entière liberté d'organiser leur horaire journalier, trimestriel ainsi que l'emploi du temps de leurs enseignants. Créativité et souplesse sont ainsi attendues.

Une autre crainte exprimée est celle du manque de moyens en personnel pour organiser les remédiations immédiates et mobiles, actions essentielles pour que le dispositif modulaire fonctionne.

¹³ Conférence de presse du 4 septembre 2011, *La certification par unités : une revalorisation du qualifiant ? La Ligue de l'Enseignement prend position*, Bruxelles.

- **La place accordée aux cours généraux dans une formation centrée « métier »**

La question posée est celle de la place qui sera consacrée aux cours généraux à l'intérieur des modules si leur contenu est uniquement orienté « métier » et « efficacité immédiate », et si cette place est déterminée uniquement par les besoins de la profession. Les modules techniques pourraient être valorisés et les cours généraux laissés à l'abandon.

Les tenants du système répondent que, même si seuls les modules techniques sont acquis, l'élève ne quitte pas l'Enseignement complètement démuné et pourra toujours compléter sa formation plus tard ou/et ailleurs.

- **Le jeune individualisé est-il vraiment maître de son cahier de compétences ?**

La CPU s'appuierait pour certains sur une conception néolibérale du système qui part du principe que l'individu maîtrise son cahier de compétences : il saura à qui s'adresser dans le paysage institutionnel (Forem, Orbem, Actiris, les CEFA, etc.) quand il décidera de compléter sa formation professionnelle.

Il semble raisonnable de se demander si le jeune sera réellement accompagné et informé dans la compréhension du système dans lequel il s'engage. De plus, les enseignants pourront-ils accompagner les jeunes ? Seront-ils eux-mêmes formés ?

Pour les responsables de la cellule CPU, il ne s'agit pas d'individualisation mais bien de « différenciation » puisqu'une équipe, un groupe, s'occupe de la remédiation.

6. La CPU: rendez-vous en fin d'expérimentation...

Cette analyse a présenté le cadre de la refonte de l'enseignement qualifiant, ses limites et ses atouts.

Son statut expérimental nous invite à y revenir dans quelques mois quand il faudra tirer des enseignements en vue de remodeler éventuellement son organisation dans un décret qui transformerait à la fois les structures et la manière d'enseigner dans l'enseignement technique et professionnel, et ce de façon radicale, et l'avenir professionnel des jeunes.

Rendez-vous est pris.

Bibliographie

BAZANTAY Antoine, *Le qualifiant, un enseignement dévalorisé*, la Ligue de l'enseignement, dossier de presse, septembre 2011.

Fédération Wallonie-Bruxelles/Etnic, *Indicateurs de l'Enseignement 2011*.

Fédération Wallonie-Bruxelles, Enseignement et Recherche Scientifique, Cellule Certification Par Unités, « Mise en œuvre du projet de la Certification Par Unités en Communauté française de Belgique. Première rencontre des partenaires européens du projet CPU-Europe, juillet 2011. Présentation des outils mis à disposition des établissements. Réflexions en cours »,

http://www.cpu.cfwb.be/fileadmin/sites/cpu/upload/cpu_super_editor/cpu_editor/documents/Outils/Présentation de la CPU aux partenaires europeens en juillet 2011.pdf

Ministère de la Communauté française, « Circulaire n° 3492 relative aux centres de technologies avancées », 03/03/2011, www.adm.cfwb.be/index.php?m=doc_view&di_id=3740

Ministère de la Communauté française, Direction de la recherche, Secrétariat général, *Faits et gestes*, n°37, été 2011

SIMONET Marie-Dominique, « Valoriser les acquis plutôt que sanctionner les échecs. Mettre en œuvre l'apprentissage tout au long de la vie. L'expérimentation de certification par unités », juillet 2011, <http://www.bruxelles2.org/Qualification/C.P.U/Pr%C3%A9sentation%20CPU.pdf>

SPF Economie, PME, classes moyennes et énergie, « Accès des jeunes (15-34 ans) au marché du travail (2^{ème} trimestre de 2009) », <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/emploi/>

VANDENBERGHE Vincent, « Un enseignement secondaire technique et professionnel », *Cahiers de recherche du GIRSEF*, n° 22, mars 2003.

WINKEL Julien, *Secondaire qualifiant : la certification par unité s'approche*, Alter Echos n° 300, 3 septembre 2010, p. 19.